

ment :
-CALAIS
une :
COUTURE

EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du
CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

Séance du 8 avril 2022

Afférents au Conseil
d'Administration :
11
En exercice : 8
Qui ont pris part à la délibération

L'an deux mil vingt deux et le huit avril à dix huit heures ,
Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de la Couture, Président du
CCAS de La Couture.

Date de la Convocation
01/04/2022

Date d'affichage :
01/04/2022

Délibération N°
2022-01

Objet de la
délibération :

Délibération
approuvant le
compte de gestion
2021 budget CCAS

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le

12 avril 2022

Etaient présents :
Mesdames, Messieurs, Raymond GAQUERE, Danielle BLONDIAUX, Isabelle
LECOQC, Stéphane COURTIN, Caroline DECLERCQ, Régine DEBONNEZ,
Albert ENGLART, Martine CANNESSON,

Absents, excusés : Annick FEVRIER, Monique VAN DAMME, Karine
GAMBIER,

Avaient donné pouvoir :
Secrétaire de séance : Isabelle LECOQC,

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du
comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le
compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le
receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 budget du CCAS et les décisions
modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses
effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte
de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers
ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes
figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de
paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de
passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment
justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote
Pour cette proposition : **unanimité**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 budget du CCAS. Ce
compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve
de sa part sur la tenue des comptes.



Raymond GAQUERE
Président du CCAS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

REÇU LE

29 AVR. 2022

